

BRINA CAPELOVICI

Corp Free et cybercélébrité connue des newsgroups Free, **Brina** est une véritable encyclopédie vivante : formalités administratives, procédures techniques, paramétrages informatiques... rien ne lui échappe. A tel point que l'ADUF réfléchit à un plan de corruption basé sur les M & M's pour recruter ses talents. Gageons donc qu'elle succombe à notre machiavélisme et que les Adufiens profitent de son puits de connaissances sur nos forums. Message subliminal... En attendant, la femme aux 100.000 posts par jour nous donne quelques précisions sur les nouvelles règles du dégroupage et sur les affaires en cours chez Free...

«**Les migrations 1024** en retard arrivent, on ne peut en commander que 9000 par jour.

Les recommandes en HA36* se feront globalement, plus de 2000 viennent de partir et inutile de donner votre n°, les instructions sont de ne pas recommander individuellement les lignes parce que cela a toutes les chances par ce procédé de régénérer des HA36.

Les problèmes de la Freebox V3 en dégroupé et en IP/ADSL sont en cours de résolution. Le nécessaire a déjà été fait pour que des nouvelles personnes ne soient pas impactées.

Les personnes qui ont déménagés en conservant le même n° et qui sont en HA15/HA24** ne seront pas recommandés tant que France Télécom n'aura pas remonté la notification de déménagement. J'essaie de les collecter mais quand vous vous signalez, donnez toutes les dates notamment celle du transfert effectif de la ligne. Entre temps, c'est aussi un effet de bord du déménagement avec le même n° dans le cadre d'une préparation d'une procédure interne, la facturation continue (prévision d'un abonnement FreeADSL continu donc d'un transfert d'abonnement), vous pourrez vous faire rembourser en écrivant au service Fidélisation. Oui, ce cas de figure entraîne aussi certaines résiliations par erreur du nouvel abonnement, on fait ce qu'on peut pour l'éviter (mais bon quand vous renvoyez vos modems, pensez quand même à mettre plus qu'un n° de téléphone quand il y a plusieurs abonnements au même n°)

Les migrations en Freebox : inutile de demander, quand cela sera parti, croyez-moi, vous le saurez, tant que ce n'est pas annoncé, personne ne vous répondra précisément tant sur la date que sur les modalités.

Les migrations en dégroupé : idem quand vous passez "en cours de raccordement" c'est que c'est commandé, sinon, cela ne l'est pas et personne ne vous donnera la date prévisionnelle de la commande (y a des quotas, des impératifs réglementaires et techniques)

Les délais de construction d'une ligne (entre l'OKAR et le CROK), on ne les maîtrise pas, France Télécom câble selon son rythme dans l'ordre qui lui plaît.

Les Freenauts en cours de dégroupage qui ont une Freebox et qui sont annoncés en "SAGEM dégroupé" sur Dijon, on sait aussi, c'est en cours (je regarde les n° de Freebox dès que les plots auront changé de statut) Si vous êtes dans ce cas sur ailleurs que Grangier et Marsannay, signalez-le.»



«La limite du dégroupage est de nouveau rigoureusement limitée à **4kms**. Au delà d'une atténuation théorique de **55dB**, la Freebox n'est plus proposée, on revient à l'offre SAGEM dégroupé qui avait disparue.

Avant la Freebox V3, le dégroupage s'arrêtait aux lignes >4kms *ou* aux lignes >3700m et avec une atténuation >50dB) et les lignes > 2.5 kms étaient en SAGEM dégroupé. Lors de l'arrêt de l'offre SAGEM dégroupé pour les nouveaux abonnés, on a aussi été plus coulant pour la limite des 4kms (en dégroupant à des limites supérieures) et abandonné la limite sur l'atténuation.

Il s'avère qu'au delà de 55dB, la freebox V3 pose des soucis sur certaines lignes bruitées, trop bruitées en dégroupé aussi.

On y revient tout en l'ayant augmenté :

- les lignes qui étaient entre 50dB et 55dB n'étaient pas dégroupées, elles le sont maintenant en Freebox V3.
- Les lignes >55dB en restant dans la limite des 4 kms n'étaient pas dégroupées, l'ont été en Freebox V3 et le seront désormais en SAGEM dégroupé.

Il s'agit là des nouveaux abonnés qui seront informés lors de la procédure d'inscription qui a été modifiée en conséquence.

Là encore, pour éviter de nouveaux impactés, on limite quitte à priver d'autres gens qui auraient pu fonctionner en dégroupé et Freebox (pleins de gens sont OK au delà de 4kms en Freebox).»

* HA36 : La ligne devant être migrée ne porte pas sur l'offre spécifiée.

**HA15 : La demande de création concerne une ligne déjà dégroupée (de même type) au profit du même opérateur.

** HA24 : refus parce que le FAI demande le dégroupage d'une ligne qu'il "possède" déjà (IP/ADSL), avec des nuances sur les débits



SHOCKING !!!

Le **Syndicat National des Editeurs Phonographiques** (S.N.E.P.), regroupant les grandes maisons de disques, vient de lancer une vaste **campagne anti-téléchargement**. Après avoir pointé le Haut Débit du doigt comme l'autoroute de la délinquance sur Internet, il poursuit par la menace directe en rappelant à l'internaute les risques qu'il encourt à télécharger de la musique gratuitement. Jusque là, on comprend la légitimité du message. En revanche, l'ADUF s'indigne de la sémiotique choisie : la vulgarité était-elle le seul canal de communication ?!!!

Sachez Messieurs que les personnes à qui vous «servez» ce doigt d'honneur, et qu'apparemment vous souhaiteriez voir derrière les barreaux, sont aussi vos clients ! On a le sentiment que votre «**Achetez nos disques ou vous irez en prison**» s'adresse à une bande de voyous à qui vous avez emprunté le langage ! Un peu de décence que diable !!!

